

COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2024
Convocation du 11 octobre 2024
Publication du 11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre, dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire

Présents : Dominique AIRAL, Anne-Marie BINTZ, Véronique BRUN, Nicole DELALAIN,
Serge DURAND, Christophe OLIVET, Gérard RATIER, Cécile TRIOULEYRE

Secrétaire de séance : Anne-Marie BINTZ

Absents : Charline GAUDIN, Cyril THOMAS

Procuration : Arnaud CAZAL à Michel VERDIER, Valérie MALAVAL à Anne-Marie BINTZ

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents à la délibération : 9

Exprimés : 11

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion n'apportant aucune observation est approuvé.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle B98 3
Impasse des Canards 30870 Saint Côme et Maruéjols

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 CREDITS SUPPEMENTAIRES AU
CHAPITRE 012**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2024.

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6411	PERSONNEL TITULAIRE	10 000,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	617	ETUDE ET RECHERCHE	10 000,00 €

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES BORNES INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L2212-2 du Code Général des collectivités territoriales la responsabilité du service incendie relève des pouvoirs de police du Maire.

Il expose la nécessité de procéder à la vérification annuelle du fonctionnement des poteaux incendie situés sur la commune (à savoir neuf recensés à ce jour).

Les services de la mairie n'ayant pas la compétence technique pour procéder à ces vérifications, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de secours du Gard afin de faire face à l'obligation de vérification des poteaux incendie.

Cette convention serait signée sur la base d'un tarif fixé par le SDIS de 9.24 € TTC par point d'eau incendie, soit une participation aux frais de 83.16 € TTC (Délibération n° 2021-118 du Bureau du Conseil d'administration du SDIS).

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, après avoir débattu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SDIS pour trois ans.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : CREATION DE POINT D'EAU INCENDIE AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de conduire des travaux de création de point d'eau incendie sis route de Maruéjols au niveau du cimetière et présente le devis afférent à ces travaux par la Société Eau de Nîmes Métropole pour un montant de 5783.69 H.T.

La commune ne pouvant pas prendre en charge la totalité des dépenses, il est donc important de demander une aide auprès du Fonds Vert.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter la demande de subvention citée ci-dessus pour la création d'une bouche incendie et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

OBJET : DISSIMULATION RESEAUX RTE NEUVE RUE DU TEMPLE RUE DU JEU DE BOULES RENFORCEMENT AERIEN RTE DE MARUEJOLS (Tranche 1) CREATION POSTE COORD RH ET RD

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « D755/103/1 pour la dissimulation Route Neuve, rue du Temple et rue du Jeu de Boules, le renforcement aérien route de Maruéjols (Tranche 1) et Création poste Coord. RH & RD ».

Ce projet s'élève à **195 368,27 € HT** soit **234 441,92 € TTC**.

Suite à la demande de la mairie, dans le cadre d'un projet coordonné avec la voirie, le Territoire d'Energie - SMEG 30 a été sollicité pour réaliser la dissimulation de la route Neuve, la Rue du Temple et la rue du Jeu de Boules à SAINT COME ET MARUEJOLS.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée :

1- Approuve les projets sur les réseaux :

- De Travaux d'Eclairage Public 24-102-TEP-COR dont le montant s'élève à **34 341,70 € HT** soit **41 210,04 € TTC**,
- D'électricité 24-102-REN dont le montant s'élève à **140 000,00 € HT** soit **168 000,00 € TTC**,
- De génie civil Télécom 24-102-TEL dont le montant s'élève à **21 026,57 € HT** soit **25 231,88 € TTC**,

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3- S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **19 340,00 €** pour le réseau de Travaux d'Eclairage Public 24-102-TEP-COR
- **0,00 €** pour le réseau d'électricité 24-102-REN
- **25 230,00 €** pour le réseau de génie civil Télécom 24-102-TEL

4- Autorise son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5- Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs : Un acompte au moment de la commande des travaux, et le solde à la réception des travaux.

6- Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7- Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- **462,00 € TTC** pour le réseau de Travaux d'Eclairage Public 24-102-TEP-COR,
- **1 680,00 € TTC** pour le réseau d'électricité 24-102-REN,
- **300,00 € TTC** pour le réseau de génie civil Télécom 24-102-TEL.

8- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9- Autorise son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

OBJET : DISSIMULATION RESEAUX RTE NEUVE RUE DU TEMPLE RUE DU JEU DE BOULES RENFORCEMENT AERIEN RTE DE MARUEJOLS (Tranche 2) CREATION POSTE COORD RH ET RD

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « D755/103/1 pour la dissimulation Route Neuve, rue du Temple et rue du Jeu de Boules, le renforcement aérien route de Maruéjols (Tranche 2) et Création poste Coord. RH & RD ».

Ce projet s'élève à **208 640,00 € HT** soit **250 368,00 € TTC**.

Suite à la demande de la mairie, dans le cadre d'un projet coordonné avec la voirie, le Territoire d'Energie - SMEG 30 a été sollicité pour réaliser la dissimulation de la route Neuve, la Rue du Temple et la rue du Jeu de Boules à SAINT COME ET MARUEJOLS.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans les Etats Financier Estimatifs (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée :

1- Approuve les projets sur les réseaux :

- De Travaux d'Eclairage Public 24-103-TEP-COR dont le montant s'élève à **34 632,61 € HT** soit **41 559,13 € TTC**,

- D'électricité 24-103-REN dont le montant s'élève à **140 000,00 € HT** soit **168 000,00 € TTC**,
- De génie civil Télécom 24-103-TEL dont le montant s'élève à **34 007,39 € HT** soit **40 808,87 € TTC**,

Dont les périmètres sont définis dans les dossiers d'avant-projets ci-joint, ainsi que les Etats Financiers Estimatifs, et demande leur inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3- S'engage à inscrire ses participations, telles qu'elles figurent dans les Etats Financiers Estimatifs ci-joint, et qui s'élèveront approximativement à :

- **19 630,00 €** pour le réseau de Travaux d'Eclairage Public 24-103-TEP-COR
- **0,00 €** pour le réseau d'électricité 24-103-REN
- **40 810,00 €** pour le réseau de génie civil Télécom 24-103-TEL

4- Autorise son Maire à viser les Etats Financiers Estimatifs, les conventions de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom ci-joints.

5- Versera, ses participations en deux temps comme indiqué dans les Etats Financiers Estimatifs : Un acompte au moment de la commande des travaux puis le solde à la réception des travaux.

6- Prend note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment les participations définitives de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7- Par ailleurs, dans le cas où les projets seraient abandonnés à la demande de la mairie, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à :

- **462,00 € TTC** pour le réseau de Travaux d'Eclairage Public 24-103-TEP-COR,
- **1 680,00 € TTC** pour le réseau d'électricité 24-103-REN,
- **300,00 € TTC** pour le réseau de génie civil Télécom 24-103-TEL.

8- Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

9- Autorise son Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Point commission solidarité : Le bilan est positif : L'opération brioches organisée par l'UNAPEI 30 au profit des personnes en situation de handicap qui s'est déroulée du 14 au 20 octobre 2024 a permis de récolter des fonds en vendant environ une cinquantaine de brioches.

La commission Solidarité espère récolter pour l'association « O Fil de ma Bulle » concernant la mobilisation pour Octobre Rose environ la somme de 600 €.

L'hommage à Alain RODIER est prévu le 25 janvier 2025.

Le repas des aînés va être organisé par la commission festivités en mars ou avril 2025.

L'opération des chocolats de Noël est reconduite cette année.

Point travaux : Nous avons un avant-projet de l'aménagement du terrain des consorts Farjon pour lequel une promesse de vente a été signée.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30.

